

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 3 juin 2016

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3970-2016.
Cause tarifaire 2016-2017 de Gaz Métro.

Réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) aux commentaires B-0131 du 31 mai 2016 de Gaz Métro sur les demandes d'intervention et les budgets des intervenants.

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) procèdent ci-après à répondre aux commentaires B-0131 du 31 mai 2016 de Gaz Métro sur les demandes d'intervention et les budgets des intervenants.

En premier lieu, nous notons que Gaz Métro ne conteste pas la demande d'intervention de SÉ-AQLPA.

De plus, Gaz Métro ne conteste aucunement la pertinence des sujets d'intervention annoncés par SÉ-AQLPA dans leurs pièces C-SÉ-AQLPA-0002 (premier groupe) et C-SÉ-AQLPA-0004 (second groupe). Gaz Métro, en outre, ne conteste pas la suffisance de la description des préoccupations et conclusions recherchées par SÉ-AQLPA quant à chacun de ces sujets.

Mais Gaz Métro exprime sa préoccupation quant à l'ampleur du budget qui en résulte et invite SÉ-AQLPA, le ROÉÉ et le GRAME.

À ce sujet, SÉ-AQLPA informent le Tribunal qu'elles ont déjà entamé des contacts avec le ROÉÉ et le GRAME afin de déterminer s'il existe des dédoublements dans leurs

représentations prévues et déterminer de quelle manière de tels dédoublements pourraient être évités. Ces démarches se poursuivront au cours des prochaines semaines.

Plus globalement, SÉ-AQLPA soumettent respectueusement au Tribunal qu'elles ont procédé à un examen méthodique de la preuve déjà déposée par Gaz Métro. De cet examen, SÉ-AQLPA ont identifié les sujets qui soulevaient des préoccupations de développement durable. **SÉ-AQLPA s'en sont strictement tenues à ces sujets.** Dans la plupart des cas, il s'agissait de sujets sur lesquels SÉ-AQLPA avaient déjà soumis des représentations dans le passé. Et là encore, nous rappelons que Gaz Métro ne conteste aucunement la pertinence de ces sujets pour SÉ-AQLPA. Comme on le voit, il existe davantage de sujets retenus par SÉ-AQLPA dans le premier groupe que dans le second groupe.

Une partie de l'explication du budget plus élevé de SÉ-AQLPA cette année réside dans le fait qu'un plus grand nombre de sujets coïncident au sein du présent dossier. Au cours des années précédentes, ces sujets (ou des sujets reliés) n'avaient pas tous été abordés la même année ou au cours de la même audience de la même phase. Ces sujets requièrent par ailleurs la participation de deux analystes de SÉ-AQLPA, chacun étant davantage orienté sur certains des sujets spécifiques abordés.

Une autre partie de l'explication du montant du budget (et ceci vaut pour tous les intervenants) tient au fait que la Régie, à juste titre, demande à tous les participants de demeurer flexibles quant à leurs disponibilités à l'audience. Il n'est en effet habituellement pas possible de prévoir d'avance à quel moment un panel spécifique de Gaz Métro commencera ou finira ni à quel moment chacun des intervenants soumettra sa présentation. Par ailleurs, une grande variété de sujets se trouve parfois regroupée au sein d'un même panel de Gaz Métro (ou dans la présentation d'un même intervenant), de sorte que, dans de tels cas, on ne peut en isoler certains des sujets par rapport aux autres, dans la planification du temps d'audience.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.